



République Française
Département Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER

SEANCE du lundi 6 mars 2023

Convocation du 22 février 2023

Affichage du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : BARBE Cécile - ESCRICH-FONS Esther - FONS Alizée - GAYON Céline - HEDIN Philippe - ROUQUET Gérard - CREMEY Sylvie – Dominique DAVANT

Absente excusée : AMILHAT GROLLIER Isabelle

Procuration : AMILHAT GROLLIER Isabelle a donné procuration à ESCRICH FONS Esther

Secrétaire de séance : BARBE Cécile

OBJET : Délibération 2023-03-10

Objet : Plan de financement prévisionnel des **Travaux isolation et rénovation de bâtiments communaux**

Madame le Maire rappelle aux membres présents du conseil municipal que les travaux d'isolation et de rénovation des bâtiments communaux ont été délibérés le 17 octobre 2022 (D2022/26).

La DETR demande une délibération du plan de financement prévisionnel de ces travaux.

Madame le Maire présente le plan prévisionnel ci-joint et propose au conseil municipal de voter.

Plan de financement prévisionnel
Travaux d'isolation et de rénovation des bâtiments communaux (foyer, local associations, salle du conseil)
Mairie de Saint Germier

Dépenses		Recettes		
	Coût prévu HT			Prévisionnel € HT
Etudes	-	<u>Fonds propres maïtre d'ouvrage</u>	Autofinancement 20%	8 255,86 €
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	-		Emprunt	
Travaux	41 279,24 €			
Matériaux	-	<u>Aides publiques</u>	Europe	-
Mobilier	-		Etat : DETR 30 %	12 383,77 €
Acquisitions foncières	-		Etat : DSIL	-
			Etat : autres	-
			Région 10 %	4 127,92 €
			Département 31 40 %	16 511,69 €
			Départements - autres	-
			CAF	-
			Autres aides publiques -1	-
			Autres aides publiques -2	-
			Autres aides publiques -3	-
		<u>Aides privées</u>	Fédérations	-
			Mécénat	-
			Autres aides privées	-
Total dépenses € HT	41 279,24 €	Total recettes € HT		41 279,24 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le plan prévisionnel ci joint au-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant deux mois sur le site internet de la commune.

Fait et délibéré à Saint Germier, le 6 mars 2023

Mme ESCRICH FONS Esther,
Maire



Madame BARBE Cécile
Secrétaire de séance

Délibération N°2023-03-10
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 8
Absente excusée : 1
Procuration : 1
Votants : 9